

Assemblée générale de l'ICOMOS  
New Delhi, Inde  
11 au 15 décembre 2017

## Projets de résolutions de l'Assemblée générale

### 19AG Ordre du jour point 1 Ouverture officielle de l'Assemblée générale

#### Remerciements

---

#### Résolution 19AG 2017/01

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS, **À compléter**

**Félicite...**

**Remercie...**

**Reconnait...**

#### In memoriam

---

#### Résolution 19AG 2017/02

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Reconnait** la contribution importante aux travaux de l'ICOMOS des membres et défenseurs du patrimoine suivants qui nous ont quittés et

**Exprime** ses condoléances à leurs familles ainsi qu'à leurs Comités nationaux et scientifiques internationaux :

Chahryar Adle (Iran); Khaled al Assaad (Syrie); Abdallah al Humaid (Syrie); Samira al Nuaimi (Irak); Hasmik Azizyan (Arménie); Karel Anthonie Bakker (Afrique du Sud); Senake Bandaranayake (Sri Lanka); Jean Barthélemy (Belgique); Susan Bugghey (Canada); Maurice Carbonnell (France); Romana Cielatkowska (Pologne); Baba Alpha Ismaël Cissé (Mali); Nancy Hatch Dupree (US); Adil Arif Fathi (Irak); Bassim Hasan (Syrie); Ove Hidemark (Suède); Nobuo Ito (Japon); Spencer Leineweber (US); Carlos Flores Marini (Mexique); Sylvio Mutal (Pays-Bas); José Correa Orbegoso (Pérou); Paul Philippot (Belgique); Maria Claudia Romero (Colombie); María Teresa Sassi (Argentine); Suzanna Sampaio (Brésil); Leo van Nispen tot Sevenaer (Pays-Bas); Ron van Oers (Pays-Bas); H.E. Dr. Vann Molyvann (Cambodge); Enrique Roux Vargas (Argentine); Javier Villalobos (Mexico); Kunio Watanabe (Japon);

Willem J. H. Willems (Pays-Bas); Gábor Winkler (Hongrie); Samia Yaiche – Akrouf (Tunisie); Qassem Yehya (Syrie)

## **19AG Ordre du jour point 2** **Organisation des sessions**

### **Ordre du jour 19AG point 2-2 – Présences et quorum : adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

---

#### **Résolution 19AG 2017/03**

À compléter selon le rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

### **Ordre du jour 19AG point 2-3 – Élection du Président, des trois Vice-présidents et du Rapporteur de la 19e Assemblée générale**

---

#### **Résolution 19AG 2017/04**

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS élit en tant que : À compléter  
Président : Rohit Jigyasu (Président d'ICOMOS Inde)  
Vice-présidents : Mohammad Al-Aidaros (Saudi Arabia), Natalia Almazova (Russie), Angela Rojas (Cuba)  
Rapporteur : Irina Iamandescu (Roumanie), Kai Weise (Népal)

### **Ordre du jour 19AG point 2-3 – Adoption de l'ordre du jour**

---

#### **Résolution 19AG 2017/05**

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte l'Ordre du jour avec les amendements suivants :  
À compléter

### **Ordre du jour 19AG point 2-4 – Désignation des membres du Comité des élections**

---

#### **Résolution 19AG 2017/06**

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS désigne les membres du Comité des élections comme suit :  
À compléter

## **19AG Ordre du jour point 3** **Rapport sur la triennale 2015 - 2017**

### **Ordre du jour 19AG point 3-4 - Approbation des comptes 2015 et 2016 et quitus au Conseil d'administration et au Trésorier**

---

#### **Résolution 19AG 2017/07**

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

Approuve les rapports du Président, du Secrétaire général et du Trésorier ; elle approuve de plus les comptes des années 2015 et 2016 et accorde le quitus au Conseil d'administration.

## 19AG Ordre du jour point 4 Questions statutaires

### Ordre du jour 19AG point 4-1 – Désignation du Commissaire aux comptes

---

#### Résolution 19AG 2017/08

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la durée excessive du mandat de Commissaires aux Comptes confiée au Cabinet Marcolla, en place depuis 1996 ;

**Notant** la lettre de mission proposée par la société Commissaireauxcomptes.fr suite aux contacts pris par le Secrétariat ;

**Considérant** la proposition du Conseil d'administration et la lettre d'acceptation signée par Madame Isabelle Marquis, qui serait désignée comme Associée responsable en cas de nomination ;

**Nomme** comme Commissaires aux Comptes pour six exercices comptables à partir de l'exercice 2017 inclus, la société Commissaireauxcomptes.fr.

### Ordre du jour 19AG point 4-2 – Programme général et orientations budgétaires pour 2018 – 2020, et cotisations pour 2018 - 2020

---

#### Résolution 19AG 2017/09

##### Plan d'action de l'ICOMOS 2018 - 2020

**Mission : Promouvoir des liens actifs et vastes entre membres pour un engagement dynamisant sur l'avenir de la conservation du patrimoine**

Objectif : Développer notre base de membres et relier les pouvoirs publics, les institutions et les individus aux programmes et activités de l'ICOMOS.

Stratégies :

- Engager les membres pour le développement de la théorie et de la pratique de la conservation en ouvrant ;
- des voies pour une participation significative à l'ICOMOS ;
- Impliquer les jeunes professionnels dans toutes les activités de l'ICOMOS, y compris la formation, le mentorat, le plaidoyer et la diffusion d'information ;
- Assurer la crédibilité des Comités nationaux par une vigilance constante de leur caractère inclusif et de leurs activités ;
- Identifier les cibles pour l'adhésion institutionnelle ;
- Clarifier les attentes pour tous les membres, être plus inclusif et favoriser l'interdisciplinarité et la multiethnicité ;
- Analyser les tendances au niveau de l'adhésion des membres, y compris les motifs de leur départ.

**Mission : Partager la recherche et les connaissances des membres de l'ICOMOS en facilitant la participation active à des partenariats passionnants et solides**

Objectif : À l'aide des connaissances de nos membres et des institutions partenaires, développer les connaissances et l'expertise liées au patrimoine culturel à travers la recherche et les projets et créer des structures qui permettent à tous les membres de contribuer et d'utiliser ces ressources grâce à la diffusion de l'information.

Stratégies :

- Améliorer les sujets et les partenariats transversaux :
  - o explorer les initiatives qui lient la conservation de la nature et du patrimoine ;
  - o engager les universités en tant que forums de discussion ;
  - o introduire les approches fondées sur les droits à la conservation du patrimoine ; et

- créer des programmes scientifiques spécifiques (par ex. la Reconstruction, le Parcours Nature-Culture).
- Renforcer les ressources de l'ICOMOS en accès libre (par ex. la Banque d'images et l'Archive ouverte de l'ICOMOS), et les publications (par ex. les boîtes à outils, la documentation post-catastrophe) ;
- Promouvoir et diversifier le site internet de l'ICOMOS et les activités sur les réseaux sociaux.

**Mission : Être des leaders dans la conservation du patrimoine culturel pour une meilleure gestion des enjeux de l'avenir**

Objectif : Réaffirmer le rôle de l'ICOMOS en tant que groupe de réflexion et principal défenseur de la conservation du patrimoine culturel dans le monde.

Stratégies :

- Élaborer des analyses stratégiques sur les thèmes fondamentaux de la conservation du patrimoine culturel ;
- Encourager les jeunes professionnels à développer de nouvelles initiatives ;
- Communiquer sur le travail et les résultats de l'ICOMOS à travers le site internet, les publications et les conférences ;
- Collaborer activement avec les universités et les institutions académiques ;
- Appliquer l'expérience et la pratique du patrimoine mondial pour une utilisation quotidienne dans tous les lieux patrimoniaux ;
- Élargir les frontières vers de nouveaux domaines (par ex. les nouvelles technologies, les liens tangibles et intangibles du patrimoine, le développement durable) et développer la collaboration sur les idées partagées sur le patrimoine et la conservation (par ex. les collaborations des Comités scientifiques internationaux).

**Mission : Soutenir le réseau solide d'expertise de l'ICOMOS dans l'intérêt de la société**

Objectif : Partager les meilleures pratiques et la sensibilisation sur les questions du patrimoine dans le monde entier - renforcer la capacité du réseau entier de l'ICOMOS à fournir des évaluations et une assistance technique – identifier les tendances du patrimoine, partager les meilleures pratiques et fournir des évaluations techniques et de la coopération - utiliser les connaissances et l'expertise du patrimoine culturel au profit de la société dans l'esprit de la diversité culturelle.

Stratégies :

- Établir des systèmes de jumelage interrégional entre les Comités nationaux ;
- Promouvoir des rencontres et symposiums scientifiques collaboratifs/partagés, et développer les boîtes à outils pour partager librement les documents sur les meilleures pratiques ;
- Faciliter la participation à distance et trouver des moyens de permettre la participation aux réunions et au vote avec moins de frais de déplacement ;
- Augmenter la communication ciblée et efficace à tous les niveaux ;
- Rétablir la base des membres sur la base des travaux des Comités nationaux et des Comités scientifiques internationaux ;
- Chercher des ressources financières et humaines pour atteindre les objectifs de l'ICOMOS et soutenir les fonds de solidarité de l'ICOMOS.

**Ordre du jour 19AG point 4-3 – Approbation du budget 2018**

---

**Résolution 19AG 2017/10**

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS ;

**Approuve** le budget 2018 comme présenté dans les documents de travail.

**Ordre du jour 19AG point 4-4 – Désignation des membres du Comité de vérification des pouvoirs pour l'Assemblée générale annuelle 2018**

---

**Résolution 19AG 2017/11**

---

La 19<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS nomme les membres suivants pour siéger au Comité de vérification des pouvoirs pour l'Assemblée générale annuelle de 2018: **A compléter**

---

## **19AG Ordre du jour point 5 Elections**

### **Ordre du jour 19AG point 5-2 – Rapport sur le Comité de Candidatures**

---

#### **Résolution 19AG 2017/12**

La 19<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS adopte le rapport du Comité de Candidatures selon lequel les candidats suivants sont éligibles par l'Assemblée générale pour les postes mentionnés:

**Pour le poste de Président**

**A compléter**

**Pour le poste de Secrétaire général**

**A compléter**

**Pour le poste de Trésorier**

**A compléter**

**Pour le poste de Vice-Président**

**A compléter**

**Pour le Conseil d'administration**

**A compléter**

### **Ordre du jour 19AG point 5-5 – Rapport du Comité des élections sur les résultats de l'élection**

---

#### **Résolution 19AG 2017/13**

La 19<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

Élit XX comme Président de l'ICOMOS **À compléter**

Élit XX comme Secrétaire général de l'ICOMOS **À compléter**

Élit XX comme Trésorier de l'ICOMOS **À compléter**

Élit XX comme Vice-Présidents de l'ICOMOS **À compléter**

Élit XX comme membres du Conseil d'administration **À compléter**

## **19AG Ordre du jour point 6 Résolutions**

### **Ordre du jour 19AG point 6 – 2 Alertes patrimoine, résolutions concernant des sites**

---

**Résolution 19AG 2017/14 - Étude de la faisabilité d'une mission d'assistance technique de l'ICOMOS pour évaluer l'état de conservation et la gestion du site du patrimoine mondial « Quartier historique de la ville portuaire de Valparaiso, Chili »**

[Proposée par Mario Ferrada Aguilar, Président d'ICOMOS Chili]

La 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS,

**Prenant en compte** la persistance des risques et l'absence de système de conservation et de gestion affectant les valeurs présentées par le site « Quartier historique de la ville portuaire de Valparaíso, Chili » (2003) ;

**Rappelant** la Résolution 18AG 2014/24, adopté lors de la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de ICOMOS (Florence 2014), le travail réalisé par la Mission consultative de l'ICOMOS (Chili, 2013) et confirmant la récente Résolution 41 COM 7B.60 adoptée pour le site de Valparaíso lors de la réunion du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO (Cracovie, Pologne, 2017) ;

**Recommande** au Conseil d'administration nouvellement élu d'initier un dialogue avec les autorités compétentes concernées de l'État Partie sur la nécessité et la faisabilité d'une mission d'assistance technique de l'ICOMOS, afin d'évaluer l'état de conservation du site du patrimoine mondial « quartier historique de la ville portuaire de Valparaíso, Chili », destinée à fournir des conseils spécialisés pour proposer des mesures d'amélioration de la conservation et de la gestion de ses valeurs en harmonie avec un développement paysager, social, économique et urbain durable.

### Résolution 19AG 2017/15 - Conservation du Lac Burley Griffin et son paysage lacustre, Australie

[Proposée par Ian Travers (Président d'ICOMOS Australie), Steve Brown (Président d'ICOMOS-IFLA Comité scientifique international sur les paysages culturels ISCCL)

Soutenue par :

#### ICOMOS Australie

- Ian Travers - Président, Australie ICOMOS; M.ICOMOS
- Mary Knaggs - Vice-présidente, Australie ICOMOS; M.ICOMOS
- Anne McConnell - Membre du Comité exécutif et AI NSC Cultural Landscapes EC Représentant et membre; M.ICOMOS
- Juliet Ramsay - Australie Membre de l'ICOMOS; Membre des Paysages culturels AI NSC, ISCCL Membre honoraire; M.ICOMOS
- Richard Morrison - Australie Membre de l'ICOMOS; M.ICOMOS (résident de Canberra)
- Marilyn Truscott - Australie Membre de l'ICOMOS; M.ICOMOS (résident de Canberra)

#### Comité scientifique international ICOMOS-IFLA des paysages culturels (ISCCL)

- Dr Steve Brown - Président, ISCCL; M.ICOMOS
- Jane Lennon - Membre experte avec droit de vote, ISCCL; Australie ICOMOS NSC Cultural Landscapes, membre; M.ICOMOS

#### Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine du XXe siècle (ISC20C)

- Sheridan Burke - Présidente, ISC20C; M.ICOMOS
- Helen Lardner - membre, ISC20C; M.ICOMOS]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise, 1964), la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (1987) ; les Principes de la Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et des ensembles urbains historiques (2011) ; la Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux (2005) ;

**Reconnaissant que** le Lac Burley Griffin et son paysage lacustre en Australie recèle une importance patrimoniale nationale pour son paysage culturel unique, partie intégrante de la ville moderne de Canberra ;

**Notant** avec inquiétude que les propositions de développement actuelles menacent d'altérer significativement le paysage culturel en compromettant sérieusement sa valeur patrimoniale culturelle ;

**Prenant en compte** le fait que le cadre de gestion actuel du Lac Burley Griffin et son paysage lacustre est inadapté à un paysage patrimonial aussi important et que des mesures doivent être prises urgemment pour répondre à cette situation ;

**Notant avec préoccupation** que l'inscription par le Gouvernement australien du paysage culturel sur la liste du patrimoine national, en vue de conserver sa valeur patrimoniale exceptionnelle, n'a pas progressé ;

**Demande** que l'intégration de nouveaux éléments soit suspendue afin d'éradiquer les menaces qui pèsent sur le patrimoine national identifié ;

**Demande** au Gouvernement australien de faire avancer l'inscription du Lac Burley Griffin et de son paysage lacustre sur la Liste du patrimoine national sans plus tarder ;

**En appelle** au Gouvernement australien afin que le développement et l'utilisation du Lac Burley Griffin et de son paysage lacustre, y compris ceux proposés dans le Bassin Ouest, soient guidés par un plan de gestion de la conservation qui reconnaisse l'importance culturelle patrimoniale de ce paysage remarquable et protège ses valeurs patrimoniales et environnementales ;

**En appelle** au Gouvernement australien afin que le développement et l'utilisation du Lac Burley Griffin et de son paysage lacustre, y compris ceux proposés dans le Bassin Ouest, soient soumis à une évaluation rigoureuse et professionnelle d'impact sur le patrimoine, prenant en compte la pleine ampleur des propositions en vue de constituer une base solide pour de futures décisions.

## **Ordre du jour 19AG point 6 – 3 Textes doctrinaux de l'ICOMOS**

---

### **Résolution 19AG 2017/16 - Adoption des « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine »**

[Proposée par le Comité scientifique international ICOMOS-IFLA des paysages culturels (ISCCL) - Steve Brown (Président), le Comité scientifique international sur l'architecture vernaculaire (CIAV) – Gisle Jakhelln (Présidente), le Comité scientifique international sur le patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle (ISC20C) - Sheridan Burke (Président), le Comité scientifique international sur le patrimoine culturel immatériel (ICICH) - Susan McIntyre-Tamwoy (Présidente)

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Prenant en compte** la Résolution 18AG 2014/35 accueillant favorablement l'« Initiative pour les paysages ruraux du Monde » et encourageant les Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS à y participer ;

**Rappelant** les résolutions du Conseil scientifique et du Conseil consultatif de l'ICOMOS en 2015 (Fukuoka, Japon) et 2016 (Istanbul, Turquie) appuyant la progression des « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine » vers le statut de texte doctrinal de l'ICOMOS ;

**Conscient** des réponses apportées à l'ébauche de ces Principes par les Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS ;

**Reconnaissant** la recommandation soutenant l'adoption des « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine » émise par la réunion du Conseil d'administration de l'ICOMOS de mars 2017 et recommandée par le Conseil consultatif le 11 décembre 2017;

**Reconnaissant** que « Territoire : paysages ruraux mondiaux » est le thème de recherche interdisciplinaire adopté pour 2019 par le Conseil scientifique de l'ICOMOS ;

**Adopte** les « Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine » en tant que texte doctrinal de l'ICOMOS ;

**Recommande** que ces Principes soient soumis à examen et à révision après cinq ans, à compter de décembre 2017, et :

**Se félicite** de la proposition du Comité scientifique international ICOMOS-IFLA des paysages culturels de travailler à promouvoir ces Principes et à en surveiller la mise en œuvre.

## Ordre du jour 19AG point 6 – 3 – 2

### Résolution 19AG 2017/17 - Adoption du « Document ICOMOS-IFLA sur les parcs publics urbains historiques »

[Proposée par le Comité scientifique international ICOMOS-IFLA des paysages culturels - Steve Brown (Président); le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle (ISC20C) - Sheridan Burke (Présidente); le Comité international de l'ICOMOS sur le patrimoine culturel immatériel (ICICH) - Susan McIntyre-Tamwoy (Présidente)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Prenant en compte** la résolution 18AG 2014/36 - « Déclaration de Canberra sur les parcs publics urbains historiques » ;

**Rappelant** les résolutions du Conseil scientifique et du Conseil consultatif de l'ICOMOS en 2015 (Fukuoka, Japon) et 2016 (Istanbul, Turquie) appuyant la progression du Document vers le statut de texte doctrinal de l'ICOMOS ;

**Conscient** des réponses apportées au document provisoire par les Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS ;

**Reconnaissant** la recommandation concernant l'adoption du « Document ICOMOS-IFLA sur les parcs publics urbains historiques » émise lors de la réunion annuelle du Comité scientifique international sur les paysages culturels (ISCCL) de 2016 (Bath, Royaume-Uni), émise par le Conseil d'administration de mars 2017 et recommandée par le Conseil consultatif le 11 décembre 2017 ;

**Adopte** le Document « ICOMOS-IFLA sur les parcs publics urbains historiques » en tant que texte doctrinal de l'ICOMOS,

**Recommande** que le Document soit soumis à examen et à révision après cinq ans, à compter de décembre 2017, et

**Se félicite** de la proposition du Comité scientifique international ICOMOS-IFLA des paysages culturels (ISCCL) de travailler à promouvoir et surveiller la mise en œuvre du Document.

## Ordre du jour 19AG point 6 – 3 – 3

### Résolution 19AG 2017/18 - Adoption des « Orientations de Salalah pour la gestion des sites archéologiques ouverts au public »

[Proposée par le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur la gestion du patrimoine archéologique (ICAHM)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Reconnaissant** que le texte actuel des « Orientations de Salalah pour la gestion des sites archéologiques ouverts au public » est le fruit d'un travail approfondi, essentiel et professionnel ;

**Reconnaissant** la recommandation soutenant l'adoption des « Orientations de Salalah pour la gestion des sites archéologiques ouverts au public » émise par le Conseil d'administration de l'ICOMOS en mars 2017 et recommandée par le Conseil consultatif le 11 décembre 2017 ;

**Adopte** les « Orientations de Salalah pour la gestion des sites archéologiques ouverts au public » en tant que texte doctrinal de l'ICOMOS.

## Ordre du jour 19AG point 6 – 3 – 4

### Résolution 19AG 2017/19 - Adoption des « Principes pour la conservation du patrimoine bâti en bois ».

[Proposée par le Comité international de l'ICOMOS sur le bois (IWC)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Considérant** le besoin d'actualiser les « Principes pour la conservation des structures historiques en bois » adoptés par l'ICOMOS lors de sa 12<sup>e</sup> Assemblée générale à Mexico en octobre 1999 ;

**Reconnaissant** le processus d'actualisation, initié à Guadalajara, Mexique (2012), Himeji, Japon (2013) et qui s'est poursuivi à Falun, Suède (2016)

**Reconnaissant** la recommandation soutenant l'adoption des « Principes pour la conservation des structures historiques en bois » adoptée par le Conseil d'administration à sa réunion de mars 2017 et recommandée par le Conseil consultatif le 11 décembre 2017 ;

**Adopte** les « Principes pour la conservation du patrimoine bâti en bois » en tant que texte doctrinal de l'ICOMOS. Ces nouveaux principes remplacent ceux adoptés précédemment en 1999.

## **Ordre du jour 19AG point 6 – 4 Résolutions concernant des questions liées au patrimoine**

---

### **Résolution 19AG 2017/20 - Conservation du patrimoine culturel et tourisme durable pour le développement – « La déclaration de Florence »**

[Proposée par le Comité scientifique international sur le tourisme culturel (ICTC) et soutenue par : Flemming Aalund (ICOMOS Danemark), Luisa Ambrosio (ICOMOS Portugal), Suzanne Bott (ICOMOS États-Unis), Teresa Colletta (ICOMOS Italie), Yüksel Dinçer (ICOMOS Turquie), Jim Donovan (ICTC), Ivan Henares (ICOMOS Philippines), Ian Kelly (ICOMOS Australie), Erzsébet Kovacs (ICOMOS Hongrie), Fergus Maclaren (ICOMOS Canada), Sue Millar (ICOMOS-Royaume-Uni), Michèle Prats (ICOMOS France), Carlos Alberto Hiriart Pardo (ICOMOS Mexique), Jaturong Pokharatsiri (ICOMOS Thaïlande), Tzanetos Pomonis (ICOMOS Grèce), Noel B. Salazar (ICOMOS Belgique), Celia Martínez Yáñez (ICOMOS Espagne)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** l'Année Internationale du Tourisme Durable 2017 (IYSTD) de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT), la déclaration de Chengdu de l'OMT « Le tourisme et les objectifs de développement durable », adoptée le 13 septembre 2017, la déclaration de Hangzhou « Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable », adoptée par l'UNESCO le 17 mai 2013 ;

**Reconnaissant** que la déclaration de Siem Reap « Tourisme et culture – construire un nouveau partenariat », de l'OMT et de l'UNESCO, du 5 février 2015, souligne l'importance des relations entre les secteurs du tourisme et du patrimoine aux niveaux national gouvernemental d'une part, international institutionnel d'autre part, et a apporté une contribution importante aux Objectifs de Développement Durable 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU), réaffirmant l'engagement en faveur de nouveaux modèles de partenariat entre le tourisme et la culture tout en promouvant et protégeant le patrimoine culturel, visant à encourager le développement durable par le biais des itinéraires culturels, établir des liens plus étroits entre le tourisme, les cultures vivantes et les industries culturelles et créatives, et soutenir la contribution du tourisme culturel au développement urbain;

**Reconnaissant** la déclaration de l'ICOMOS sur l'adoption des Objectifs de développement durable des Nations Unies, publiée le 8 octobre 2015 et la note de réflexion de l'ICOMOS « Cultural Heritage, the UN Sustainable Development Goals, and the New Urban Agenda », février 2016;

**Considérant** la décision historique de l'OMT, du 15 septembre 2017, d'approuver une convention-cadre sur l'éthique du tourisme, portant sur les responsabilités de tous les acteurs du développement du tourisme durable, recommandant un mode opératoire éthique et durable incluant le droit au tourisme, la liberté de circulation pour les touristes et des droits pour les employés et les professionnels ;

**Acceptant** que la Convention du patrimoine mondial de 1972 ne mentionne le tourisme qu'une seule fois et le fait dans le contexte de menaces d'une ampleur potentiellement suffisante pour justifier l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, tandis que les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de 2016 évoquent le tourisme par le prisme de la gestion des visiteurs et de l'offre d'équipements et d'interprétation appropriés, soulignant les bénéfices économiques potentiels que le tourisme peut apporter aux destinations du patrimoine mondial;

**S'appuyant sur** les chartes, déclarations et rapports de l'ICOMOS, en particulier sur : la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise, 1964), le Document de Nara sur l'authenticité (1994, développé conjointement par l'UNESCO, l'ICCROM et l'ICOMOS), la Charte internationale du tourisme culturel - la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif (1999), la Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement (2011), le rapport ICOMOS-IUCN « Connecting Practice » (2015), et le rapport « Notre Dignité commune : Vers une gestion du patrimoine fondée sur les droits », présenté au Conseil consultatif de l'ICOMOS en 2016 ;

**Réaffirmant** le caractère fondamental et toujours pertinent, après près de 20 ans d'existence, de la Charte internationale du tourisme culturel de l'ICOMOS qui, en reconnaissant le tourisme comme un vecteur d'échanges culturels, une expérience personnelle non seulement de ce qui a survécu du passé mais aussi de la vie et de la société contemporaines d'autres groupes humains », mais aussi en mettant l'accent sur la nécessité d'offrir une expérience visiteur de qualité, présageait non seulement de l'élargissement du concept de patrimoine culturel à un besoin de promouvoir des produits et programmes authentiques par les communautés d'accueil, mais aussi de profiter du patrimoine des autres en tant que loisir inclusif et non plus élitiste ;

**Notant** qu'à travers l'accent mis sur l'implication des parties prenantes dans les communautés d'intérêts, le processus « Nara + 20 : sur les pratiques patrimoniales, les valeurs culturelles et le concept d'authenticité » (2015) signale implicitement le rôle décroissant de l'État dans le domaine du patrimoine et par extension celui de l'expert et du discours scientifique à partir duquel la conservation moderne a évolué ;

**Affirmant** l'importance du rôle - et des responsabilités - des touristes en tant qu'acteurs majeurs de la sauvegarde et de la protection du patrimoine et de la diversité culturels par leurs interactions multiples et dynamiques avec les lieux qu'ils visitent et les personnes qu'ils y rencontrent de manière formelle ou informelle, une interaction décrite comme suit par Irina Bokova, ancienne Directrice générale de l'UNESCO: « Chaque touriste doit être un gardien du patrimoine mondial, un ambassadeur du dialogue interculturel. C'est pourquoi la sauvegarde du patrimoine culturel doit progresser avec le tourisme durable » ;

**Tenant compte** de l'influence économique des intérêts du secteur privé sur la prise de décisions en matière de conservation et des priorités relatives à l'environnement bâti historique, au patrimoine vivant des zones urbaines, et aux monuments et sites individuels ;

**Tenant compte en outre** du fait que le secteur public met l'accent sur le développement du tourisme culturel dans le cadre des processus d'aménagements stratégiques destinés à réaménager, redynamiser et encourager les entreprises communautaires comme éléments des initiatives de régénération - initiatives conduisant trop souvent à l'embourgeoisement, à l'homogénéisation des paysages urbains historiques et à la disparition des communautés locales en faveur d'un nouveau phénomène du XXI<sup>e</sup> siècle, la « ville historique pour touristes » (Cible 11.4 des Objectifs de Développement Durable - ODD).

**Réaffirmant** que le patrimoine est un moyen pour les sociétés d'estimer, représenter et comprendre culturellement leur passé, qu'il est largement perçu comme une ressource de production, d'exposition et de consommation de plus en plus importante, mais également comme un élément-clé dans le façonnement, la projection et la stimulation des identités à tous les niveaux, depuis celle de l'individu jusqu'à celle de l'État-Nation ; et que sans un éventail de paramètres encadrant le patrimoine culturel et le développement du tourisme dans cette ère dite du « tourisme de masse », il existe un réel danger de voir la balance pencher en faveur de l'exploitation aux dépens de la construction des identités ;

**Consciente** également que la création et la mise à disposition de produits et de services culturels locaux aux visiteurs – dans des centres créatifs, par exemple - font du patrimoine culturel une source essentielle de création d'emplois et de réduction de la pauvreté dans les villes et les territoires ruraux du monde entier, en conformité avec la cible 8.9 des ODD qui promeut la culture en tant qu'elle définissant la spécificité et la différence vécues par un visiteur sur une destination touristique, culture renforcée par les notions d'authenticité, d'intégrité et par les pratiques durables ;.

**Demande au** Conseil d'administration de l'ICOMOS à soutenir, dans le contexte du tourisme, la formulation d'un cadre pour une approche holistique, intégrée et centrée sur les sites, pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel ; encourager l'autonomisation des communautés multiculturelles et monoculturelles et autochtones; et développer diverses méthodes pour amener les visiteurs à contribuer directement ou indirectement au respect et à la sauvegarde des valeurs patrimoniales tangibles et intangibles, en contribuant à une expérience partagée qui soutient explicitement

ou implicitement la conservation du patrimoine, et que nous considérons comme une condition préalable essentielle pour des communautés confiantes, ainsi que pour le bien-être individuel;

**Invite** le Conseil d'administration de l'ICOMOS, en collaboration avec l'IUCN, l'ICCROM, l'UNESCO, l'OMT et d'autres organismes internationaux chargés d'établir des normes pour la conservation du patrimoine, de préparer un document-cadre sur les enjeux pertinents et de fournir des conseils sur la conservation du patrimoine culturel et le tourisme durable pour le développement, parmi lesquels :

- Gestion de l'expérience du visiteur pour soutenir le tourisme durable pour le développement
- Planification pour susciter des interactions positives entre les populations locales et les visiteurs
- Réglementations pour contrer l'excès de tourisme dans les villes historiques et les sites emblématiques du patrimoine mondial
- Conseils pour une bonne utilisation des reproductions
- Promotion pour l'engagement des visiteurs à mener des pratiques et des activités de conservation
- Paramètres pour susciter des expériences de patrimoine vivant en immersion
- Sensibilisation aux priorités de prise de décision pour la conservation dans le contexte du tourisme durable
- Des mesures visant à favoriser de nombreuses réalisations variées et créatives de conservation relatives à l'environnement historique
- Méthodologies pour harmoniser protection et exploitation des ressources du patrimoine culturel et naturel
- Développement économique local qui complète et valorise les richesses du patrimoine au lieu d'en abuser et de les appauvrir
- Inclusion dans la gestion des visiteurs de pratiques de gestion des ressources culturelles sur les sites de patrimoine naturel
- Implication des touristes dans le soutien des communautés pour la reconstruction du patrimoine, suite à des catastrophes naturelles et des conflits armés

**Confirme** la position exprimée par l'ICOMOS à l'OMT en réponse à l'invitation de l'OMT de contribuer au document de travail sur le « Tourisme durable pour le développement », (juin 2017) : « Pour l'ICOMOS, il est évident que le développement du tourisme ne peut être qualifié de durable si le patrimoine culturel est compromis et si la protection du patrimoine, la sauvegarde et les actions en faveur de la conservation sont compromises à court, moyen et long termes. »

### **Résolution 19AG 2017/21 - Accroître les efforts pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel mondial en soutenant pleinement les Objectifs de développement durable « Culture 2030 »**

[Proposée par Sofia Avgerinou Kolonias (Groupe de travail sur le développement durable de l'ICOMOS - Présidente), Ege Yildirim (Point focal de l'ICOMOS sur les Objectifs de développement durable). Soutenue par les Comités nationaux suivants : Italie, Hellenic (Grèce), Irlande, Japon, UAE, Turquie ; et les Comités scientifiques internationaux suivants : Villes et villages historiques (CIVVIH), Économie de la conservation (ISCEC), Énergie, développement durable et changements climatiques (ISCES +CC), Comité Tourisme culturel (ICTC), Paysages culturels (ICOMOS-IFLA ISCCL)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS

**Rappelant** la Déclaration de Hangzhou « Mettre la culture au cœur des politiques de développement » adoptée le 17 mai 2013 ;

**Reconnaissant** le document de référence « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » adopté par les Nations Unies le 25 septembre 2015, incluant les 17 Objectifs de développement durable (ODD, ou « Objectifs globaux ») pour la période 2015-30, et dont l'Objectif 11 se propose de « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » et l'Objectif 11.4 de « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial », ainsi que de nombreux autres Objectifs et Cibles faisant référence directement et indirectement à la culture et au patrimoine ;

**Considérant** les cadres complémentaires de la politique des Nations Unies (NU), dessinés par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté en mars 2015, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, adopté en juillet 2015, et par l'Accord de Paris, adopté en décembre 2015 lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des NU sur le Changement Climatique (COP21) ;

**Se référant** à la Déclaration de Quito sur les « Villes et les établissements humains viables pour tous » (ou « Nouvel Agenda Urbain ») adoptée lors de la troisième conférence au sommet sur logement et le développement urbain durable (Habitat III) le 21 octobre 2016, qui fait de nombreuses allusions à la culture et au patrimoine culturel, y compris au paragraphe.10 du Préambule, stipulant que « la culture et la diversité culturelle constituent des sources d'enrichissement pour l'humanité et contribuent de façon majeure au développement durable des villes, des établissements humains et des citoyens », mais aussi au paragraphe 38, qui parle d' « exploiter durablement le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, dans les villes et les établissements humains, grâce à des politiques urbaines et territoriales intégrées et à des investissements suffisants, aux niveaux national, infranational et local, (...), compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la restauration et la redynamisation des zones urbaines ainsi que dans le renforcement de la participation sociale et de l'exercice de la citoyenneté. » ;

**Prenant note** du rapport mondial « Culture : Futur urbain » lancé par l'UNESCO en octobre 2016 ;

**Prenant en compte** le fait que l'année 2017 a été désignée par les NU comme l'Année internationale du tourisme durable pour le développement par la résolution A/RES/70/193, afin de stimuler la prise de conscience, de mobiliser tous les acteurs et de faire du tourisme un catalyseur de changement positif ;

**Se référant** à la Réunion de haut niveau des NU portant sur le nouvel Agenda Urbain qui a eu lieu les 5-6 septembre 2017 à New York, afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de UN-Habitat suite à l'adoption du Nouvel agenda urbain ;

**Rappelant** la « Déclaration de Paris sur le patrimoine en tant que moteur du développement » qui fut adoptée par la 17<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Paris, 2011) ; les conclusions du Symposium de la 17<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS ; les résolutions 17GA 2011/15 et 17GA 2011/27 et la série d'initiatives entreprises par ICOMOS pendant de nombreuses années afin de promouvoir l'inclusion du patrimoine culturel dans les processus de développement, et à partir desquelles ces documents ont été élaborés ;

**Rappelant** la résolution 18GA 2014/37, adoptée par la 18<sup>e</sup> Assemblée générale (Florence, 2014), exhortant à « faire en sorte que la culture et le patrimoine culturel soient reconnus dans les objectifs et cibles de développement durable proposés pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » ;

**Tenant compte** de la « Déclaration de l'ICOMOS sur l'adoption des Objectifs de développement durable de l'ONU », émise le 8 octobre 2015 ;

**Se référant** à la décision du Conseil d'administration de l'ICOMOS, prise en mars 2017, au sujet du « travail de l'ICOMOS sur les ODD des NU », qui renouvelait la structure des membres du « Groupe de travail inter-CSI sur le Développement Durable » en la renommant « Groupe de travail sur le développement durable (GTDD) », décision approuvant l'inclusion des ODD et l'Agenda 2030 en tant qu'éléments d'importance majeure et se concentrant sur le sujet interdisciplinaire de la « Durabilité » choisi en 2018 par le Programme Scientifique de l'ICOMOS ; enfin, décision mandatant les points focaux de l'ICOMOS pour les ODD en collaboration avec le GTDD de l'ICOMOS, en vue de préparer un Plan d'action adéquat destiné à promouvoir la vision, les principes ainsi que les champs d'action prioritaires de l'ICOMOS ;

**Considère** que l'ICOMOS, qui dispose avec l'adoption de l'Agenda du développement post-2015 des Nations Unies d'une occasion historique d'amener la reconnaissance du patrimoine culturel au cœur d'un discours de développement durable plus étendu, devrait renforcer sa position institutionnelle et l'engagement de ses membres dans ce programme,

**Accueille** les résultats de la Réunion de coordination de l'ICOMOS sur les ODD, convoquée par le Point focal de l'ICOMOS sur les ODD les 4-5 février 2017 à Istanbul, exprimés dans le Plan d'action de l'ICOMOS sur le « Patrimoine culturel et la localisation des ODD », qui établit une vision pour « la reconnaissance, la prise en compte et la contribution efficace du patrimoine culturel en tant que moteur et facilitateur du développement durable » ainsi qu'une mission destinée à « mettre en œuvre une mobilisation coordonnée et efficace en faveur de la localisation et du suivi des ODD mais aussi du Nouvel agenda urbain du point de vue du patrimoine culturel », en se concentrant sur trois champs d'action de cette « mobilisation » (mobiliser les membres, créer des collaborations, accroître la prise de conscience), « en localisant les moyens de mise en œuvre » (directives pour les acteurs, mise en avant des bonnes pratiques), et enfin en assurant un « suivi » (élaboration de méthodologies pour l'indicateur désigné par l'ONU sur les « dépenses pour le patrimoine par habitant » et d'autres indicateurs),

**Note** avec satisfaction le travail entrepris par les membres du Groupe de travail de l'ICOMOS sur le développement durable par le Point focal de l'ICOMOS pour la Campagne urbaine mondiale (WUC), les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS sur les villes et villages historiques (CIVVIH), sur l'Économie (ISCEC), l'Énergie, la durabilité et le changement climatique (ISCES+CC), la Préparation aux risques (ICORP) et le Tourisme culturel (ICTC), par le Groupe de travail sur les approches fondées sur les droits (RBA) et par les équipes des projets « Notre dignité commune » et « Connecting practice » en soutenant leurs efforts de mise en relation du patrimoine et du développement durable, ainsi que le travail des Comités nationaux de l'ICOMOS de Bulgarie, du Canada, de l'Équateur, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Irlande, de la Corée du Sud, du Maroc, de la Pologne, de la Suède, de la Turquie et des États-Unis, qui ont porté l'organisation des événements de l'ICOMOS et ont plaidé auprès des gouvernements nationaux et locaux en faveur du développement durable,

**Réaffirme** son engagement à mettre en œuvre l'Agenda des NU pour 2030 et les ODD, notamment l'Objectif 11.4 préconisant l'intégration positive de la culture et du patrimoine culturel dans la planification urbaine durable et les politiques publiques, et plus particulièrement en vue du rapport solide et visible sur le patrimoine qui sera remis lors de la Revue du Forum Politique de haut niveau des NU pour l'ODD 11 en 2018,

**Encourage** le Conseil d'administration de l'ICOMOS, le Point focal pour les ODD, le Président du GTDD et le Point focal pour la Campagne urbaine mondiale (WUC) à poursuivre leurs efforts coordonnés vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en particulier pour tout ce qui concerne les procédures d'évaluation et la notification des avancées effectuées,

**Demande** que le Point focal de l'ICOMOS pour les ODD, en collaboration avec le Secrétariat international, le Président du GTDD et le Point focal pour la Campagne urbaine mondiale (WUC), continue de développer des partenariats avec l'UNESCO, UN-Habitat, l'Union internationale sur la conservation de la nature (IUCN), les Villes Unifiées et les Gouvernements Locaux (UCLG), l'ICCROM, l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OWHC) et d'autres organisations internationales et non-gouvernementales, en vue de l'adoption de l'Agenda 2030 et des ODD,

**Demande** que le Point focal de l'ICOMOS pour les ODD, avec le soutien du Groupe de travail sur le développement durable, puisse développer des partenariats avec l'Institut des statistiques de l'UNESCO (UIS), l'IUCN, l'UCLG et les autres acteurs pertinents qui pourraient survenir, en vue de mettre sur pied des mécanismes de procédures d'évaluation et de notification des avancées effectuées en matière d'ODD, en se fondant sur la collaboration initiée durant Habitat III et améliorée lors du 2<sup>e</sup> Sommet Culture du UCLG, en mai 2017 à Jeju, Corée du Sud,

**Invite** tous les Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS, ainsi que tous les membres individuels et institutionnels, à faire des efforts afin d'entreprendre des actions pertinentes et développer des projets dans le cadre du Plan d'action de l'ICOMOS sur le « Patrimoine culturel et la localisation des ODD »,

**Demande** que le Conseil d'administration de l'ICOMOS, le Point focal pour les ODD, le Président du GTDD et le Point focal de la WUC, dans les limites de leurs capacités financières, assurent la représentation de l'ICOMOS et des institutions patrimoniales affiliées à la Revue du Forum politique de Haut niveau de SDG11 et de l'Objectif 11.4 qui aura lieu en juillet 2018,

**En appelle** aux gouvernements nationaux pour appliquer l'agenda du patrimoine culturel dans leurs travaux liés à l'Agenda 2030 des NU, particulièrement en incluant l'ODD 11 – l'Objectif 11.4 - et l'ODD 12 dans leurs Revues nationales volontaires pour la Revue du forum politique de haut niveau des ODD qui aura lieu en 2018,

**Recommande** fortement que le Conseil d'administration réaffirme l'engagement de l'ICOMOS dans l'alliance des réseaux internationaux sur la campagne « Objectif Culture 2030 », promouvant la reconnaissance explicite de la culture dans les cadres de futures politiques publiques de développement durable.

## **Résolution 19AG 2017/22 - Approbation des Principes de Séville : principes internationaux sur l'archéologie virtuelle**

[Proposée par le Comité scientifique international pour la documentation du patrimoine (CIPA)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** l'engagement et le souci de l'ICOMOS pour une documentation adéquate, la modélisation et la diffusion des lieux de patrimoine par l'utilisation d'applications de réalité virtuelle ;

**Rappelant** que le Conseil consultatif (Istanbul 2016) avait recommandé l'approbation des Principes par l'Assemblée générale de l'ICOMOS, qu'ils soient diffusés pour commentaires et discussion auprès de tous les Comités nationaux et scientifiques internationaux ;

**Notant** que CIPA a pris en considération avec une grande attention les commentaires reçus, les a adoptés et intégrés dans une version révisée ;

**Reconnaissant** la recommandation soutenant l'approbation des "Principes de Séville : Principes internationaux sur l'archéologie virtuelle" émise par le Conseil d'administration de l'ICOMOS en sa réunion de mars 2017 et recommandée par le Conseil consultatif le 11 décembre 2017 ;

**Approuve** les Principes internationaux sur l'archéologie virtuelle (Principes de Séville) et encourage l'utilisation et distribution par les Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS en tant que document international de référence pour fournir une documentation adéquate, ainsi que la modélisation et la diffusion des lieux de patrimoine par l'utilisation d'applications de réalité virtuelle.

### **Résolution 19AG 2017/23 - Notre dignité commune : prochaines étapes pour des approches fondées sur les droits dans le patrimoine mondial**

[Proposée par ICOMOS Norvège, ICOMOS Australie, ICOMOS Inde, ICOMOS Afrique du Sud]  
La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** les résolutions 17AG 2011/30 de la 17<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Paris, 2011) et 18AG 2014/43 de la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Florence, 2014) ainsi que la recommandation émise par le Conseil consultatif de l'ICOMOS (Istanbul, 2016) au sujet de l'initiative « Notre dignité commune : faire progresser les approches fondées sur les droits pour la conservation du patrimoine », ainsi que les progrès substantiels réalisés par le Groupe de travail mis en place par le Conseil d'administration de l'ICOMOS dans le cadre de ce programme depuis 2011 ;

**Reconnaissant** l'adoption par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial lors de sa 20<sup>ème</sup> session (Paris, 2015), par sa résolution 20 GA 13, de la « Politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial » ;

**Reconnaissant** la prise en compte par les Nations Unies de l'approche fondée sur les droits humains et la collaboration suivie entre les trois Organisations consultatives de la Convention du patrimoine mondial - l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN ;

**Notant** que les questions de droits, y compris l'implication des communautés, occupent une part croissante dans le travail des organisations internationales pour la culture et le patrimoine ;

**Soutenant** les recommandations globales de l'initiative « Notre dignité commune » à ce jour ;

**Demande** que le Conseil d'administration continue de faire progresser ces questions dans le cadre du volet « Notre dignité commune » du Programme général de l'ICOMOS pour 2018-2020, en vue de :

- 1 Encourager le développement de l'approche fondée sur les droits, et favoriser la sensibilisation et la connaissance de cette approche dans la gestion du patrimoine ;
- 2 Plaider pour la mise en œuvre d'un langage et d'un cadre conceptuel communs au sein du Comité du patrimoine mondial, via les États parties et les Organisations consultatives ;
- 3 Renforcer les divers documents guidant la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ainsi que la pratique pour tout ce qui touche aux droits, à l'implication et à la propriété des communautés ;

- 4 Appuyer les transformations à l'échelle nationale et l'élaboration de politiques afin de promouvoir des approches plus inclusives et socialement sensibles aux groupes et aux communautés vivant dans, ou en proximité, des biens du patrimoine mondial;
- 5 Poursuivre la coopération interculturelle, la sensibilisation et le renforcement des connaissances mutuelles sur le thème des droits dans la gestion du patrimoine, poursuivant ainsi l'initiative « Notre dignité commune » dans un esprit de diversité géoculturelle et mondiale partagée.

### Résolution 19AG 2017/24 – Déclaration de Lyon sur l'architecture en terre

[Proposée par le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine architectural en terre (ISCEAH) - Julio Vargas Neumann (Président), soutenue par ICOMOS Madagascar - Rafo Andrianaivoarivoni (Président), ICOMOS Inde - Rohit Jigyasu (Président), ICOMOS France – Jean-François Lagneau (Président)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Tenant compte** de l'organisation de la XII<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'étude et la conservation du patrimoine architectural en terre, le Congrès mondial « Terra 2016 », dans la ville de Lyon, France, du 11 au 14 juillet 2016 ;

**Notant** à la fois la qualité de son organisation et le succès qu'elle a rencontré avec une forte participation internationale (755 participants issus de 70 pays répartis sur tous les continents) ;

**Reconnaissant** la « Déclaration de Lyon » sur l'architecture en terre qui a résulté de cet important congrès mondial ;

**Reconnaissant** l'intérêt de cette « Déclaration de Lyon », des recommandations qui lui sont liées ainsi que leur valeur pour la communauté internationale en regard de perspectives alliant conservation du patrimoine et développement durable ;

**Exprime** ses vifs remerciements au Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine architectural en terre (ISCEAH), CRAterre, ICOMOS France, au Labex AE&CC de l'ENSA de Grenoble et à leurs partenaires locaux pour l'excellence de l'organisation de ce Congrès mondial, ainsi qu'à la Ville de Lyon pour son accueil ;

**Recommande** que tous les membres de l'ICOMOS diffusent la Déclaration de Lyon à travers le monde, y compris auprès des autorités nationales et locales concernées;

### Résolution 19AG 2017/25 - Intégration de l'inter-connectivité de la nature et de la culture dans la conservation du patrimoine

[Proposée par : Douglas Comer (US/ICOMOS); James Reap (US/ICOMOS); Peter Phillips (ICOMOS Australie); Nora Mitchell (US/ICOMOS); Brenda Barrett (US/ICOMOS); Steve Brown (ICOMOS Australie); Diederik Six (ICOMOS Pays Bas); Toshiyuki Kono (ICOMOS Japon); Kirsti Kovanen (ICOMOS Finlande); Kristal Buckley (ICOMOS Australie)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la résolution 18GA 2014/46 « Connecting practice : soutenir des approches intégrées de la nature et de la culture » adopté par la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Florence, 2014);

**Reconnaissant** que dans tous les contextes de conservation du patrimoine, la nature et la culture ne sont pas des domaines distincts mais inextricablement liées dans de nombreux sites, en particulier dans les paysages culturels et dans de nombreux contextes culturels autochtones et non occidentaux ;

**Rappelant** la résolution 16GA 2008/28 sur l'initiative « Monuments de la nature » adopté par la 16<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Québec, 2008) et les nombreuses autres résolutions de l'ICOMOS ainsi que des programmes internationaux et nationaux relatifs à la durabilité et aux intersections entre nature et culture ;

**Notant** que l'ICOMOS et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont travaillé ensemble afin de développer des pratiques plus intégrées au patrimoine naturel et culturel dans le cadre de leur travail en tant qu'organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial, par le biais du programme « Connecting practice » mais également en échangeant sur les possibilités d'harmoniser les processus d'évaluation et de gestion ;

**Notant** également que le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) a travaillé avec l'ICOMOS et l'UICN pour inclure le besoin d'approches intégrées de la nature et de la culture dans le Programme de renforcement des capacités du patrimoine mondial ;

**Reconnaissant** que la Convention du patrimoine mondial offre un contexte dans lequel il est possible de forger de nouvelles pratiques, étant donné qu'elle constitue un instrument international pour le patrimoine à la fois naturel et culturel ;

**Notant** que des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont antérieurs à ces approches plus intégrées de la nature et de la culture qui pourraient justifier une réévaluation raisonnable des sources de leur valeur universelle exceptionnelle et / ou de leurs stratégies de conservation pour mieux reconnaître les interconnexions entre culture et nature ;

**Reconnaissant** que des conséquences néfastes peuvent survenir lorsque les processus patrimoniaux ne reflètent pas suffisamment le caractère interdépendant de la nature et de la culture, et que ceux-ci peuvent recouper des objectifs de durabilité ainsi que des préoccupations en matière de droits, notamment pour les peuples autochtones ;

**Notant** que le Conseil d'administration et le Comité scientifique international pour les paysages culturels (ISCCL / ICOMOS-IFLA) participent activement à ce programme et que l'ISCCL / ICOMOS-IFLA a continué à développer et partager des outils et des ressources sur ce sujet et peut servir de point focal pour les Comités scientifiques internationaux intéressés ;

**Notant** les conversations et les échanges approfondis ayant émergé du parcours Nature-Culture du Congrès mondial de la nature de 2016 organisé par l'UICN, qui a abouti à la Déclaration d'engagement « Malama Honua - To Care for our Island Earth », ainsi que les liens solides qui se créeront lors du parcours Culture-Nature organisé par l'ICOMOS à l'occasion de sa 19<sup>e</sup> Assemblée générale (Delhi, 2017) ;

**Soulignant** l'importance d'une meilleure reconnaissance de l'interdépendance de la nature et de la culture pour la bonne localisation des objectifs de développement durable ;

**Demande** que le Conseil d'administration continue de faire progresser ces questions dans le cadre du Programme général de l'ICOMOS pour 2018-2020.

### **Résolution 19AG 2017/26 - Considérer la préservation du patrimoine comme un élément-clé du partenariat entre l'Union européenne et la République de l'Inde pour une urbanisation intelligente et durable**

[Proposée par : Willem Derde (ICOMOS Belgique), Marko Spikic (Secrétaire générale, ICOMOS Croatie) ; Drazen Arbutina (Président, ICOMOS Croatie) ; Rohit Jigyasu (Président, ICOMOS Inde ; membre du Conseil d'administration de l'ICOMOS), Gurmeet S. Rai (Vice Présidente, ICOMOS Inde), Nils Alberg (Président ICOMOS Suède) ; Eva Roels, (ICOMOS Belgique ; Secrétaire générale CSI Interprétation et présentation / ICIP) ; • Sara Van Rompaey (ICOMOS Belgique) ; Sue Hodges (Présidente CSI Interprétation et présentation / ICIP) ; Nicole Deufel (Vice Présidente CSI Interprétation et présentation / ICIP)

Soutenue par : Sofia Avgerinou Kolonias (Présidente, CSI Villes et Villages historiques / CIVVIH) ; Boguslaw Szmigin, (ICOMOS Pologne ; Président, CSI Théorie et philosophie /TheoPhil)]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** la Déclaration de Paris sur le patrimoine en tant que moteur de développement, adoptée par la 17<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS le 1<sup>er</sup> décembre 2011 sur la base d'une série d'initiatives et d'actions entreprises par l'ICOMOS depuis de nombreuses années afin de promouvoir le patrimoine dans le processus de développement ;

**Rappelant** les conclusions du Symposium de la 17<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Paris, 2011), énonçant que ce patrimoine - avec sa valeur constitutive d'identité, et en tant que dépositaire de la mémoire historique, culturelle et sociale, préservée par son authenticité, son intégrité et son « esprit du lieu » - forme un aspect crucial du processus de développement ; qu'il est nécessaire de relever le défi de la conservation de cette ressource fragile, fondamentale et non renouvelable pour les générations actuelles et futures ; et que favoriser la régénération socio-économique est l'un des rôles indispensables assumés par le patrimoine dans le développement durable et l'urbanisation : en accroissant la densité des noyaux urbains tout en contenant la propagation anarchique de nouveaux bâtiments, en renforçant les bénéfices du tourisme tout en préservant les ressources culturelles en tant qu'élément fondamental pour un développement touristique à long terme, en consolidant le tissu social et en améliorant le bien-être social, mais aussi en accentuant enfin l'attrait et la créativité des régions ;

**Rappelant** la résolution 17GA 2011/15 de la 17<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Paris, 2011) par laquelle l'ICOMOS et ses organes nationaux et internationaux ont été invités en particulier à « faire mieux connaître le rôle structurel du patrimoine comme facteur de développement économique, de cohésion sociale, d'attractivité de certains territoires, et comme moyen de relancer la croissance et de réduire la pauvreté » ;

**Rappelant** la résolution 17GA 2011/27 de la 17<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Paris, 2011) par laquelle l'ICOMOS considérerait que « la culture et le patrimoine culturel, sa conservation et son enrichissement, devraient être reconnus comme un véhicule majeur du développement durable – son « 4<sup>e</sup> pilier » – au prochain Sommet de la Terre en 2012 à Rio de Janeiro » et a demandé au Comité exécutif [désormais Conseil d'administration] « d'offrir la pleine collaboration de l'ICOMOS à l'UNESCO et aux autres organisations intergouvernementales, internationales et nationales pour mettre cette reconnaissance en œuvre par des politiques, des lois, des normes ou des programmes qui respectent le patrimoine et ses valeurs culturelles » ;

**Rappelant** que l'Union européenne et la République de l'Inde ont annoncé un partenariat Inde-Union européenne sur l'urbanisation intelligente et durable dans une déclaration conjointe à New Delhi le 06 octobre 2017 ;

**Notant** que la population urbaine de l'Inde atteindra 590 millions d'habitants d'ici 2030 et que le nombre de personnes vivant dans les villes indiennes d'ici 2050 est estimé à environ 850 millions ;

**Notant** avec inquiétude que l'urbanisation rapide de l'Inde est l'un des défis les plus pressants qui modifieront profondément la structure essentielle de l'Inde, et qu'elle aura un impact considérable sur les aspects sociaux, économiques, politiques, culturels et environnementaux de la vie urbaine en général ;

**Rappelant** que le projet « Smart Cities » du gouvernement indien vise à moderniser ses grandes villes pour améliorer leur qualité de vie ;

**Considérant** que les villes du futur doivent être durables sur les plans économique et environnemental et que le patrimoine tel qu'il s'exprime dans le tissu urbain des villes, en particulier les monuments qui sont imbriqués dans leur environnement urbain, aura un impact considérable sur le bien-être de la population ;

**Considérant** que l'Europe a développé d'importants outils et approches visant à préserver son patrimoine en tant que partie intégrante du tissu urbain et en tant que catalyseur de dynamiques sociales, économiques, culturelles et politiques, mais est également parvenue à des réalisations par des institutions, à l'instar du Conseil de l'Europe, qui ont traduit une vision intellectuelle en actions juridiques et politiques ;

**Notant** le rôle croissant des institutions de l'Union européenne qui interviennent en tant que concepteurs et coordinateurs des politiques patrimoniales supranationales ;

**Reconnaissant** le potentiel des villes ayant préservé leur tissu historique comme un atout pour le bien-être actuel et futur des citoyens et que ce patrimoine devrait non seulement être préservé mais intégré dans un environnement urbain durable ;

**Soutenant** les initiatives prises par l'Union européenne et la République de l'Inde pour partager un savoir-faire en matière de préservation, de restauration et d'interprétation du patrimoine, en tant que facteurs-clés de leur partenariat pour une urbanisation intelligente et durable et en vue de considérer l'intégration du patrimoine comme une condition préalable au développement durable des villes ;

**Invite** l'ICOMOS et ses Comités nationaux et scientifiques internationaux à coopérer avec la République de l'Inde, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne afin de diffuser plus largement toutes les conventions, recommandations et autres documents sur la préservation du patrimoine, la restauration et l'interprétation, ainsi que les résultats des recherches et des projets menés avec leur soutien.

## Résolution 19AG 2017/27 - Le patrimoine autochtone

[Proposée par ICOMOS Canada, et soutenue par les Comités nationaux ICOMOS Mali, ICOMOS Australie et ICOMOS Nouvelle-Zélande],

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Notant** que la Convention du patrimoine mondial considère que « la détérioration ou la disparition de tout élément du patrimoine culturel ou naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de toutes les nations du monde » et la nécessité « d'adopter de nouvelles dispositions [...] établir un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, organisé de façon permanente et selon des méthodes scientifiques modernes » ;

**Rappelant** que l'ICOMOS a exprimé son attachement à la diversité culturelle et au respect des droits des peuples autochtones dans plusieurs déclarations et chartes telles que la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise, 1964), la Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique (1990), la Charte internationale du tourisme culturel - La gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif (1999), le document de Nara sur l'authenticité (1994), Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra, 2013) et la Charte d'ICOMOS Nouvelle-Zélande pour la conservation des sites de valeur patrimoniale culturelle (2010) ;

**Considérant** qu'un certain nombre de conventions et d'engagements internationaux, tels que la Convention sur la diversité biologique (1992) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), énoncent les droits des peuples autochtones à identifier, protéger, partager, gérer et vivre leur patrimoine culturel ;

**Notant** qu'un nombre croissant de propositions d'inscription au patrimoine mondial relèvent partiellement ou intégralement d'un patrimoine culturel ayant une portée autochtone ;

**Considérant** que le patrimoine culturel autochtone est caractérisé par les relations entre nature et culture, et patrimoine immatériel et matériel ;

**Reconnaissant** les défis posés par l'estimation de la valeur comparative et de l'état de conservation du patrimoine culturel de portée autochtone avec les méthodes et les outils actuels, et la nécessité pour l'ICOMOS d'évaluer pleinement ces questions dans le cadre de ses travaux ;

**Reconnaissant** les droits des peuples autochtones à définir et mettre en œuvre les meilleures méthodes pour conserver le patrimoine d'importance pour leur culture ;

**Reconnaît** que la définition et la conservation du patrimoine culturel autochtone nécessitent l'élaboration de directives en adéquation avec la forme et la nature de ce patrimoine ;

**Reconnaît également** que l'inclusion des peuples autochtones et de leurs perspectives dans le développement de ces directives est un objectif qui doit être poursuivi à travers le travail des Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS ;

**Résout** de mettre en place un groupe de travail composé de membres de Comités nationaux et scientifiques internationaux de l'ICOMOS au cours de la première année suivant l'adoption de la présente résolution. Le mandat de ce groupe de travail consiste à élaborer des directives théoriques et de bonnes pratiques liées à l'identification et à la conservation du patrimoine culturel autochtone. Un secrétariat peut être hébergé par l'un des Comités nationaux pour aider ce travail ;

**Précise que**, même si ce groupe de travail s'efforcera d'inclure les représentants des peuples autochtones du monde entier, il est entendu qu'il ne reflétera pas légitimement toutes les opinions ou ne constituera pas une atteinte aux droits des peuples autochtones.

## Résolution 19AG 2017/28 – Soutenir les stratégies pour le patrimoine en Europe

[Proposée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Reconnaissant** le rôle décisif joué par le Conseil de l'Europe ainsi que par d'autres organisations internationales en matière de protection, sauvegarde, conservation et mise en valeur du patrimoine ;

**Prenant en considération** la Déclaration de Namur, adoptée par la 6<sup>e</sup> Conférence des ministres européens responsables du patrimoine culturel (23-24 avril 2015) ;

**Considérant** la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI<sup>e</sup> siècle (Stratégie 21) ;

**Demande** au Conseil d'administration de l'ICOMOS d'offrir au Conseil de l'Europe et aux autres organisations intergouvernementales européennes l'entière coopération de l'ICOMOS pour la mise en œuvre de la Stratégie 21.

**Se félicite** de l'initiative de la Commission européenne de proclamer 2018 Année européenne du patrimoine culturel et **invite** l'ICOMOS et ses Comités nationaux et scientifiques internationaux à coopérer.

## Résolution 19AG 2017/29 - Approbation et promotion des « Orientations pour la conservation du patrimoine du vingtième siècle » de 2017

[Proposée par le Comité scientifique international sur le patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle (ISC20C) – nommément : Leo Schmidt, Susan Macdonald, Gunny Harboe, Kyle Normandin, Fernando de los Monteros, Sheridan Burke, Robert Moore, Alan Croker, Smriti Pant, Laura Materese]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** l'engagement et la préoccupation de l'ICOMOS pour l'identification, la conservation et la présentation des sites du patrimoine moderne du XX<sup>e</sup> siècle ;

**Rappelant** en outre la résolution 18GA 2014/34 - Promotion et développement des « Orientations pour le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » (élaboration en cours du document de Madrid), adoptée par la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Florence, 2014), qui a salué la publication de l'édition 2014 des « Approches pour la conservation du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle » (document de Madrid) par le Comité scientifique international de l'ICOMOS sur le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle (ISC20C) ; rappelant que la publication de 2014 a intégré un examen attentif des commentaires reçus grâce à une large diffusion de la version de travail du document entre 2011 et 2014, et a confirmé la valeur établie du texte existant en encadrant la conservation du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle, et que l'Assemblée générale a décidé de soutenir l'utilisation et la distribution de la publication de 2014 en anglais, espagnol et russe ;

**Reconnaissant** que l'ISC20C a continué d'affiner et de développer le document de manière collaborative, tout en étendant sa portée aux paysages culturels et aux ensembles urbains grâce à la participation à l'implication dans le processus d'amendement des Comités nationaux et scientifiques internationaux pertinents, notamment le Comité international des villes et villages historiques (CIVVIH), le Comité international des paysages culturels (ISCCL), le Comité scientifique international sur l'énergie, le développement durable et le changement climatique (ISCES+CC), ainsi que notre organisation partenaire, les Comité scientifique international pour la conservation du patrimoine industriel (TICCIH) et la recommandation du Conseil consultatif du 11 décembre 2017;

**Notant** la publication de la troisième édition augmentée du Document de Madrid, ré-intitulé « Orientations pour la conservation du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », lors de la 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS en 2017 ;

**Tenant compte** du fait que le document reflète maintenant le vaste éventail des typologies de lieux patrimoniaux avec leurs interrelations ;

**Approuve et encourage** l'utilisation et la diffusion des « Orientations pour la conservation du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle » de 2017 par les comités nationaux et scientifiques internationaux, en tant que document international de référence destiné à encadrer la conservation de tous les sites et lieux du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle.

## **Résolution 19GA 2017/29bis – Mobiliser l'ICOMOS et la communauté du patrimoine culturel pour répondre aux défis du changement climatique**

[Proposée par :

CSI sur les Paysages Culturels (ISCCL)  
CSI sur l'architecture en terre (CIAV)  
CSI sur la documentation (CIPA)  
CSI sur l'énergie, le développement durable et le changement climatique (ISCES)  
CSI sur la préparation aux risques ISC (ICORP)  
ICOMOS Canada  
ICOMOS Irlande  
ICOMOS Maroc  
ICOMOS Turquie  
US/ICOMOS  
The National Museum of Denmark (Jørgen Hollesen)  
Kristal Buckley (ICOMOS Australie)  
Cathy Daly (ICOMOS Irlande, Groupe de travail)  
Rodney Harrison (UK-ICOMOS)  
Adam Markham (US/ICOMOS) Groupe de travail  
William P. Megarry (ICOMOS Irlande, Groupe de travail)  
Andrew S. Potts (US/ICOMOS), Groupe de travail)

Soumise par le Conseil d'administration de l'ICOMOS]

### **La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,**

**Reconnaissant** que le changement climatique est devenu l'une des menaces principales et grandissantes pesant sur les communautés humaines et leur patrimoine; qu'il existe des preuves irréfutables que le niveau inégalé jusqu'à présent des concentrations en gaz à effets de serre, causées par les activités humaines telle que la combustion d'énergies fossiles et la déforestation, contribue au changement climatique, qui recouvre notamment le réchauffement des océans et de l'atmosphère, la montée du niveau de la mer, le recul de la neige et de la glace; que ces tendances sont, d'après les prévisions, amenées à s'amplifier; et que les effets défavorables vont croissant.

**Rappelant** l'engagement de long terme de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine culturel à travers la résolution de sa 15<sup>ème</sup> Assemblée générale (Xi'an 2005); ainsi que le travail important effectué par le Conseil Scientifique (SC) et les Comités Scientifiques Internationaux (CSI), dont en particulier les Comités scientifiques internationaux sur l'énergie et le développement durable, l'architecture en terre, le patrimoine polaire, et la préparation aux risques, ainsi que le Comité Consultatif (CC) et de nombreux Comités Nationaux (CN).

**Rappelant** la réunion d'experts qui s'est tenue dans la ville hôte de la 19<sup>ème</sup> Assemblée générale –Delhi, Inde- le 22 mai 2007, sous le titre 'Atelier international sur les effets sur le patrimoine culturel du changement climatique' qui avait reconnu l'importance des réponses apportées par le patrimoine culturel à l'adaptation climatique, et le potentiel, pour le patrimoine culturel, à contribuer au système global de régulation du changement climatique.

**Rappelant** aussi le symposium du CS intitulé 'Patrimoine culturel et changement climatique', qui s'est tenu à Prétoria, Afrique du Sud, le 7 octobre 2007 et a souligné que la perte et la destruction sont des dimensions du changement climatique et du patrimoine, au même titre que la conservation; a noté 'l'importance de l'impact social local' d'une telle perte et appelé les communautés à participer, à leur mesure, à la définition des priorités en découlant.

**Rappelant** enfin la 'Stratégie d'aide aux Etats parties à la Convention pour mettre en place des réponses de gestion adéquates' adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 30<sup>ème</sup> session à Vilnius ainsi que le 'Document d'orientation sur les effets des changements climatiques sur les biens du patrimoine mondial' (Document d'orientation) adopté par l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du PM à sa 16<sup>ème</sup> session (UNESCO 2007) et la contribution positive de l'ICOMOS à leur élaboration.

**Prenant en compte** le rôle de catalyseur du patrimoine culturel pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015, incluant les objectifs 7 (énergie propre à un coût abordable) et 13 (mesures relatives à la lutte contre le changement climatique), et son rôle explicite identifié par la cible 11.4 de l'ODD 11 ainsi que par le cadre défini à Sendai pour la réduction du risque de catastrophe, le nouveau programme urbain des Nations unies et encore le travail en cours de la Force de Travail de l'ICOMOS pour le développement durable, en liaison avec les ODD.

**Notant** l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 durant le 21<sup>ème</sup> session de la Conférence des Etats parties (COP21) dans le périmètre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), ainsi que la décision prise à la 41<sup>ème</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Cracovie 2017) soulignant que 'l'évidence croissantes des effets du climat sur les sites patrimoine mondial confirme la nécessité d'une action rapide et urgente pour réduire le réchauffement climatique et le besoin d'une action concertée ambitieuse de tous les pays pour garantir la mise en oeuvre complète de l'Accord de Paris'.

**Notant** "*Mālama Honua* – prendre soin de notre planète Terre" une déclaration d'engagement des participants au voyage Nature-Culture organisé conjointement par l'ICOMOS et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) au Congrès mondial pour la Conservation qui s'est tenu à Hawaï, USA, en 2016, et qui appelait les acteurs de la nature et de la culture à collaborer face à l'urgence des défis globaux, notamment en proposant des solutions intégrées nature-culture répondant à l'Accord de Paris.

**Prenant en considération** la décision 41 COM 7 adoptée lors de la 41<sup>ème</sup> session du Patrimoine mondial (Cracovie 2017) qui demande que "vu l'urgence de la question des effets climatiques sur les sites PM, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives donnent la priorité, dans la limite de leurs ressources et temps disponibles, à l'actualisation du [Document d'orientation], pour permettre son examen par le Comité à sa 42<sup>ème</sup> session en 2018".

**Apprécie** le travail considérable accompli par les membres de l'ICOMOS, les CSIs, les CNs en exprimant les voix du patrimoine culturel dans le processus de la CCNUCC, incluant le COP 21, le COP22 (Marrakech 2016), et le COP23 (Bonn 2017); en promouvant une action climatique à travers le réseau de l'ICOMOS.

**Apprécie** également le travail fourni par l'UNESCO, notamment le Centre du patrimoine mondial, le secteur de la culture, le secteur des sciences et d'autres programmes, pour jouer un rôle d'entraînement en matière de changement climatique et de patrimoine.

**Souligne** (i) que le patrimoine culturel est à la fois victime du changement climatique et source de résilience pour les communautés (ii) que les sites patrimoniaux ainsi que le patrimoine intangible des communautés, leurs savoir-faire et leurs pratiques constituent un réceptacle inestimable de données et de stratégies pour répondre au changement climatique, alors même que ces ressources sont menacées par ce changement (iii) la valeur des réponses du patrimoine culturel pour la réduction du risque climatique ou l'adaptation à ses effets.

**Salue** l'adoption de l'Accord de Paris et encourage tous les membres de l'ICOMOS à renforcer leurs efforts pour appuyer sa mise en oeuvre et identifier des réponses qui s'appuient sur le patrimoine ou les paysages culturels, étant donné la nécessité d'une réduction rapide et massive des émissions, afin de maintenir la hausse des températures bien en dessous de 2°C; le besoin de prendre en compte, dans les efforts d'adaptation, les communautés vulnérables et les écosystèmes et d'améliorer la compréhension et l'action en matière de dégâts et de destruction résultant du changement climatique; et l'exigence de solidarité avec les nations les plus impactées par le- ou les moins capables de supporter le coût du changement climatique, afin de leur permettre de sauvegarder leur patrimoine.

**Salue** également la décision du GIEC, lors de sa 43<sup>ème</sup> session d'accorder, dans son sixième rapport d'évaluation (RA6), une importance particulière aux impacts du changement climatique sur les villes et de préparer trois rapports spéciaux additionnels ; d'inclure dans son septième rapport (2023-2028) un rapport spécial sur le changement climatique et les villes, et SOULIGNE l'opportunité d'améliorer la relation entre le travail scientifique de l'ICOMOS et de ses membres et les processus du GIEC, en particulier la possibilité d'un rapport spécial sur le changement climatique et le patrimoine culturel dans un futur cycle du GIEC.

**Salue** les décisions relatives au changement climatique adoptées par le Comité du patrimoine mondiale durant ses 40<sup>ème</sup> et 41<sup>ème</sup> sessions, et en conséquence, la création par le Directeur général de l'ICOMOS d'un Groupe de Travail sur le changement climatique et le patrimoine (GT) afin d'aider le Secrétariat (Unités Patrimoine mondial) à répondre aux requêtes adressées à l'ICOMOS par le Comité.

**Demande** au Conseil d'administration, en coordination avec le CS, le CC et avec le soutien du Directeur général et du Secrétariat, dans la limite de leurs possibilités, de donner la priorité à l'action sur, et à la mise en place de mécanismes appropriés de suivi de, la politique de l'ICOMOS en matière de changement climatique et son engagement dans le cadre de l'Accord de Paris; des expériences acquises à travers le travail des CSIs et des CNs; du travail du GIEC et des actualisations scientifiques; et du travail de l'UNESCO, de l'IUCN, et du Centre international d'études pour la conservation et la restauration (ICCROM) et autres institutions concernées, en s'appuyant, comme de besoin, sur le GT.

## **Ordre du jour 19AG point 6 – 5 Résolutions concernant des questions d'organisation**

---

### **Résolution 19AG 2017/30 - La politique de l'ICOMOS sur la diversité culturelle et le multilinguisme**

[Proposée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS ; ICOMOS France et ICOMOS Belgique]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** art. 10-d-8 et 21 des Statuts de l'ICOMOS ;

**Reconnaissant** la décision du Conseil d'administration de l'ICOMOS en juillet 2017 et la recommandation du Comité consultatif du 11 décembre.

**Adopte** la politique de l'ICOMOS sur la diversité culturelle et le multilinguisme comme suit :

#### **La diversité culturelle et l'ICOMOS**

Pour assurer la diversité culturelle dans l'éventail de ses activités de par le monde, l'ICOMOS s'est fixé comme objectif la promotion de politiques incluant et respectant toutes les cultures\* et l'adoption de pratiques transparentes, tant dans ses actions que dans sa gouvernance. L'ICOMOS encourage toutes les cultures à venir enrichir les approches professionnelles de la conservation du patrimoine culturel et à travailler en faveur de l'interaction culturelle et de la créativité au travers du développement des idées et des pratiques émanant de différentes cultures.

\**La Convention pour la diversité de l'Unesco de 2005 (article 2, alinéa 1).*

La philosophie de la conservation et les actions entreprises doivent être le reflet de toutes les attitudes culturelles et de la coopération internationale, vecteur de paix. Les idées qui sont au cœur de la philosophie de la conservation, comme l'authenticité, peuvent être perçues comme une construction culturelle.

Dans ses activités et sa gouvernance, l'ICOMOS reconnaît et respecte la diversité culturelle. L'ICOMOS a déjà posé des jalons en faveur de la prise en compte de cette diversité culturelle dans sa gouvernance et dans l'usage des langues. C'est ainsi que les Statuts de l'ICOMOS précisent que le Conseil d'administration est composé de membres venant de pays différents, que les candidats à la fonction de Vice-président sont élus par région et que le Conseil consultatif veille, entre autres choses, à une représentation équilibrée des différentes régions du monde dans les activités et dans les organes internationaux de l'ICOMOS.

L'ICOMOS applique et promeut des documents reflétant la diversité culturelle, comme le *Document sur l'Authenticité* de Nara (1993). Au travers de son fonds Victoria Falls (et en complément d'aides financières extérieures), l'ICOMOS aide les membres de toutes les régions du monde à assister aux Assemblées générales de l'ICOMOS afin d'assurer la diversité de la représentation.

Dans la mesure de ses ressources, l'ICOMOS s'efforce de diffuser au mieux les informations disponibles, en particulier au travers des nouvelles technologies de communication et de surmonter les défis que cela pose ; ceci a pour objet de faciliter la participation et l'interaction entre ses membres et d'assurer l'équilibre entre les pays développés et ceux en développement. Dans son action envers les Etats membres, l'ICOMOS agit dans l'esprit de la *Convention pour la diversité culturelle* adoptée en 2005.

#### **En conséquence**

- L'ICOMOS continuera à explorer les moyens de renforcer la diversité culturelle dans ses activités et d'enrichir ainsi ses activités et son expertise ;
- L'ICOMOS s'efforcera d'assurer la diversité culturelle dans la composition de ses comités et organes statutaires et *ad hoc*, comme le panel du Patrimoine mondial, pour éviter les distorsions culturelles ;
- L'ICOMOS continuera à encourager le dialogue interculturel dans la production et la promotion du discours sur la conservation.

### **Le multilinguisme et l'ICOMOS**

Afin de faciliter les échanges et le partage des connaissances et de l'information, l'ICOMOS fait sien le principe selon lequel tous les membres doivent être capables de comprendre le travail produit par l'ICOMOS, mais reconnaît cependant que l'organisation a des ressources limitées au niveau du Secrétariat international et des comités pour assurer les traductions.

Pour mettre en œuvre la diversité linguistique dans sa gouvernance, l'ICOMOS applique le cadre minimum défini pour l'usage des langues officielles et des langues de travail, comme précisé dans les Statuts et encourage constamment ses comités à fournir une base linguistique toujours plus diverse dans leurs activités et leur gouvernance.

Dans son travail quotidien, l'ICOMOS utilise les deux langues de travail, dont l'une est la langue officielle. D'autres langues sont utilisées quand cela est possible. Les documents statutaires sont préparés dans la langue officielle et dans l'autre langue de travail. Les documents doctrinaux sont préparés dans les trois langues précisées dans les statuts et, après leur approbation, sont traduits en autant d'autres langues que possible, selon les capacités de groupes de traduction. Les autres documents, s'ils ne sont pas déjà dans l'une des deux langues de travail, peuvent être traduits dans l'une de ces deux langues.

Les réunions et les symposiums de l'ICOMOS se déroulent conformément au Règlement intérieur et aux Termes de référence. L'ICOMOS donne sa préférence aux publications multilingues et encourage la publication dans les deux langues de travail, tout en reconnaissant que les ressources pour de multiples traductions peuvent être limitées.

Le site internet de l'ICOMOS est accessible dans les deux langues de travail.

Les Comités nationaux utilisent une multitude de langues dans leur propre travail national, mais, dans le cadre statutaire international et dans celui de leurs relations avec le réseau international de l'ICOMOS, ils utilisent l'une des deux langues de travail.

Pour assurer les traductions l'ICOMOS utilise ses propres capacités au sein du Secrétariat international, les groupes de traduction composés de bénévoles, ou bien des ressources externes. Compte tenu des ressources limitées de l'ICOMOS, ce sont des bénévoles qui ont assuré jusqu'ici un grand nombre de traductions. La continuité et l'efficacité des processus de traduction reposent donc sur la capacité de ces groupes, acteurs clés pour améliorer les outils et la qualité des traductions. Il serait nécessaire que d'autres groupes de traduction soient créés, tant pour traduire les documents statutaires et doctrinaux que pour diffuser les résultats. Pour y parvenir, les Comités nationaux pratiquant une même langue pourraient organiser leur propre groupe, comme l'ont fait les groupes de traduction français, anglais et allemand.

### **En conséquence**

- L'ICOMOS publie sur son site internet les traductions existantes des documents statutaires, des textes doctrinaux et autres documents ;
- L'ICOMOS prépare une analyse des lacunes dans la traduction des textes doctrinaux et autres ainsi qu'un programme pour y remédier et pour améliorer les traductions quand cela est nécessaire ;
- L'ICOMOS publie les documents statutaires (y compris son rapport annuel) et les instructions pour les membres (comme *le manuel des membres*) au minimum dans les deux langues de travail.

### **Mise en œuvre et révision de la politique**

La mise en œuvre de cette politique sera précisée dans *le manuel des membres* par des instructions sur l'usage de l'anglais, du français, de l'espagnol et des autres langues dans les pratiques de l'ICOMOS.

L'ICOMOS inclura dans son rapport annuel un chapitre consacré à la diversité culturelle et au multilinguisme qui donnera des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de cette politique. Le Conseil consultatif et l'Assemblée générale, ainsi qu'il est précisé dans les Statuts, feront régulièrement le point sur ce sujet.

Cette politique sera réexaminée par le Conseil d'administration dans six ans.

## **ANNEXE 1**

### **Le groupe francophone de traducteurs bénévoles**

#### **Contexte**

Ce document décrit le fonctionnement du groupe francophone de traduction. Cela pourra être une aide pour ceux qui cherchent à créer un groupe de traduction dans d'autres langues.

Ce groupe est organisé et piloté par ICOMOS France et regroupe des bénévoles francophones qui assurent la traduction de documents d'une autre langue vers le français. La plupart des traductions vont de l'anglais vers le français ; d'autres langues pourraient être ajoutées en fonction de l'expertise des bénévoles. En 2017, ce groupe comporte une trentaine de membres.

Toutes les traductions font l'objet d'une relecture. Le traducteur et le relecteur d'un texte sont désignés simultanément.

Ce groupe a un responsable, désigné par ICOMOS France, qui assure le lien avec le Secrétariat International (le Secrétariat). Le Secrétariat a une personne de référence pour les travaux en cours.

Les traductions offrent une possibilité de se familiariser avec le travail et les textes produits collectivement par l'ICOMOS et sont une manière très efficace d'appliquer le vocabulaire des professions de la conservation.

Les noms des traducteurs peuvent être publiés sur les documents traduits.

**La méthode de travail existante** comprend trois acteurs, le Conseil d'administration de l'ICOMOS, le Secrétariat et le groupe de traduction français. Actuellement, dans la pratique, leurs rôles sont :

Le conseil d'administration Établit les priorités des documents type à traduire.

Le Secrétariat

- Etablit les listes des documents à traduire deux fois par an ;
- Etablit les priorités pour les traductions et planifie autant que possible les traductions à venir avec le groupe de traducteurs ;
- Assure les contacts avec les différents comités francophones en vue des traductions ;
- Distribue les documents à traduire quand ils sont prêts en faisant appel aux bénévoles pour la traduction et la relecture ;
- S'assure du respect des délais pour garder du temps pour les corrections et les relectures par les groupes de traduction et le Secrétariat ;
- Garde en mémoire le nom des traducteurs.

Le groupe francophone de traduction de l'ICOMOS recrute les bénévoles (ICOMOS France et au sein d'autres comités francophones) ; S'assure du bon déroulement des traductions et de la tenue des délais ; Assure une relecture indispensable des textes ; Produit un rapport annuel sur ses activités ; Développe des outils aidant à l'amélioration des traductions ; Utilise les outils les plus performants pour les traductions.

#### **Les nouvelles méthodes de travail et la nouvelle répartition des rôles**

##### **Le conseil d'administration**

- Etablit les priorités des documents type à traduire.

##### **Le secrétariat international**

- Etablit les listes des documents à traduire deux fois par an ;
- Etablit les priorités pour les traductions ;
- S'adresse pour les traductions à un coordonnateur au sein du groupe de traduction.

##### **Le coordonnateur du groupe francophone de traduction**

- Assure les contacts avec les différents comités francophones en vue des traductions ;
- Planifie autant que possible les traductions à venir avec le groupe de traducteurs et informe les membres du groupe de traduction une ou deux fois par an des dates et des délais des réunions statutaires, événements ou symposiums où la langue française est requise ;
- Distribue les documents à traduire quand ils sont prêts en faisant appel aux bénévoles pour la traduction et la relecture ;
- S'assure du respect des délais pour garder du temps pour les corrections et les relectures par les groupes de traduction et le Secrétariat ;
- Garde en mémoire le nom des traducteurs ;
- Recrute les bénévoles ;
- Produit un rapport annuel sur ses activités ;
- Développe des outils aidant à l'amélioration des traductions ;

- Utilisez les outils les plus performants pour les traductions.

Le coordonnateur est nommé par ICOMOS France.

### **Elargissement du groupe francophone de traduction**

Cette méthode est expérimentée pour les prochaines années et sera réexaminée lors de la prochaine 20<sup>ème</sup> Assemblée générale. Il serait souhaitable d'élargir cette approche à d'autres comités francophones et d'envisager que le coordonnateur soit issu d'autres comités francophones.

## **ANNEXE 2**

### **Comment mieux se comprendre**

#### **Contexte**

Ce document apporte quelques suggestions pour améliorer la communication entre les membres de l'ICOMOS, qui proviennent de nombre de pays différents et parlent beaucoup de langues différentes. Cependant, pendant les réunions et les conférences, nous utilisons l'anglais le plus souvent et parfois le français comme langues de travail. Les autres langues sont rarement représentées. Lors de précédentes réunions et conférences, certaines interventions ou présentations étaient difficilement compréhensibles pour ceux dont ce n'était pas la langue maternelle.

#### **Interventions orales**

Les membres devraient penser à leurs auditeurs et appliquer les directives suivantes:

Généralement:

- Parler lentement et clairement ;
- S'assurer que l'auditoire comprend ce que vous dites ;
- Écouter ce que disent vos collègues, indépendamment de ce que vous pensez de ce qu'ils disent.

Si le français ou l'anglais sont votre langue maternelle :

- Utilisez une langue standard et atténuez tout accent régional ;
- N'oubliez pas que votre auditoire est composé de personnes dont ce n'est pas la langue maternelle, utilisez une langue simple, parlez lentement et articulez ;
- Évitez toute expression locale et assurez-vous que les termes techniques sont compris: ils peuvent avoir des significations différentes dans les autres langues ;
- Présentez seulement les deux tiers environ de ce que vous diriez à un groupe de locuteurs de langue maternelle ;
- Efforcez-vous, lors de vos présentations, de fournir des diapositives dans l'autre langue de travail que celle que vous utilisez oralement.

En respectant ces directives, vous aiderez vos collègues à mieux vous comprendre et vous faciliterez également leur participation aux discussions.

#### **Dossiers de réunion et résumés de conférences**

Il est important que les expériences et les recherches conduites dans toutes les régions du monde, y compris celles où l'anglais et/ou le français ne sont pas langues officielles, soient accessibles dans toutes les réunions et conférences de l'ICOMOS.

Si les documents sont diffusés à l'avance dans les langues de travail, la participation de ceux dont elles ne sont pas la langue maternelle est rendue plus aisée.

Lors de précédentes réunions et conférences, il était souvent difficile d'évaluer le contenu à partir des abstracts, mais les résumés en deux pages étaient d'un grand intérêt. Dans d'autres cas, les abstracts étaient bien écrits, mais les résumés étaient moins intéressants ou ne répondaient pas aux attentes. Le dispositif à deux niveaux, abstract et résumé en deux pages, implique un travail supplémentaire pour les organisateurs, les auteurs et les bénévoles qui traduisent les abstracts et les résumés.

Nous demandons à tous les membres d'être attentifs à ces questions pratiques. Quelques mesures pourraient être prises immédiatement pour que l'ICOMOS accède plus facilement aux expériences et aux connaissances de tous ses membres:

- Les documents et les papiers devraient être diffusés à l'avance dans les langues de travail pour faciliter la compréhension et participation de tous;
- Les appels à communication devraient être traduits et diffusés dans une lettre d'information de l'ICOMOS avec un délai de réponse d'au moins quatre mois afin de donner à ceux dont elles ne sont pas la langue maternelle plus de temps pour préparer leur proposition ou leur abstract dans les langues de travail;

- Les organisateurs devraient s'assurer que le programme de leur réunion ou conférence internationale prévoit une participation de membres venant des différentes régions du monde et ayant des références culturelles différentes pour refléter la diversité culturelle.

#### **Autres mesures pour surmonter la barrière des langues**

En affinant et adoptant ces simples mesures, l'ICOMOS bénéficierait, plus que dans le passé, des connaissances de tous ses membres, quel que soit leur pays d'origine. D'autres pistes de travail pourraient être envisagées, comme celles de répondre aux questions suivantes :

- Dans un environnement multilingue, quelle est la meilleure formule pour soumettre des propositions de communication, afin que les connaissances et les expériences du monde entier soient accessibles et ce, tout en étant efficaces?
- Est-ce que des équipes de volontaires ayant les langues de travail pour langue maternelle ne pourraient pas aider ceux dont ce n'est pas le cas en vérifiant rapidement leurs présentations, abstracts et résumés, à titre de solidarité collégiale?

### **Résolution 19AG 2017/31 - Création d'un groupe de travail en vue de développer une méthodologie de suivi préventif de l'ICOMOS**

[Proposée par les Comités nationaux de l'ICOMOS de l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Suisse]

La 19<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Rappelant** les résolutions 16GA 2008/27 de la 16<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Québec, 2008) et 18GA 2014/17 de la 18<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS (Florence, 2014) ;

**S'appuyant** sur les différents principes directeurs et autres documents de l'ICOMOS (Principes éthiques, documents de l'ICOMOS en matière de Patrimoine mondial et autres) ainsi que sur le cadre établi par la Convention du patrimoine mondial, les « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » et les conclusions du groupe de travail ad hoc sur les méthodes de travail de l'ICOMOS, établi par le Comité du patrimoine mondial;

**Soulignant** que pour la préservation des valeurs du patrimoine culturel, en particulier la Valeur Universelle Exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, le suivi continu et les commentaires pertinents et fréquents sont beaucoup plus efficaces que les interventions correctives a posteriori ;

**Recommande** au Conseil d'administration de l'ICOMOS nouvellement élu d'examiner la nécessité et la possibilité de créer un groupe de travail, afin d'étudier les moyens pour l'ICOMOS d'élaborer une méthodologie de suivi préventif dans le cadre de son implication globale dans les activités de suivi. Le groupe de travail devrait tenir compte des analyses et des travaux antérieurs déjà réalisés et se concentrer sur les thèmes énoncés dans l'annexe.

**Recommande en outre** que cela soit fait en temps voulu, en définissant la composition, le mandat et la portée des travaux de ce futur groupe de travail ainsi qu'un échéancier pour ces travaux.

Annexe : thèmes à compiler pour la préparation de la méthodologie de suivi préventif :

- les considérations éthiques ;
- la composition, le mandat, la portée des travaux ainsi que le calendrier de ces travaux ;
- le rôle et les obligations de l'ICOMOS dans les processus de suivi de la Convention du patrimoine mondial ;
- le rôle des Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS dans le processus de suivi de la Convention du patrimoine mondial ;
- le rôle des Comités nationaux de l'ICOMOS dans le processus de suivi de la Convention du patrimoine mondial ;
- le rôle des membres individuels de l'ICOMOS dans le processus de suivi de la Convention du patrimoine mondial ;
- les besoins de communication au sein de ces différents processus (par exemple, la notification des membres qui ont soumis une demande d'enquête, le suivi de ces enquêtes) ;

- le rôle et la visibilité des Alertes patrimoine de l'ICOMOS et leur rapport au suivi dans le contexte des processus du Patrimoine mondial ;
- le rôle de l'ICOMOS, des Comités nationaux et des membres individuels de l'ICOMOS en relation avec la gestion des sites du patrimoine mondial ;
- la réflexion sur un mécanisme proposant des méthodes en matière de suivi préventif des sites du patrimoine, y compris les sites du Patrimoine mondial ;
- aligner les calendriers des groupes de suivi des Comités nationaux avec le calendrier de suivi établi en vertu de la Convention du patrimoine mondial ;
- l'introduction de bonnes pratiques et d'exemples ainsi que leur diffusion ;
- les rapports et analyses du groupe de travail seront partagés avec les organes compétents de l'ICOMOS

---

## Résolution 19GA 2017/31Bis – Initiative des Nouveaux professionnels

[Proposée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS]

La 19<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICOMOS,

**Tenant compte** de la volonté du Groupe de travail pour les nouveaux professionnels (GTNP) de renforcer l'intégration des Nouveaux professionnels (NP) à tous les niveaux de l'ICOMOS ;

Reconnaissant la nécessité de maintenir la pertinence scientifique de l'ICOMOS pour les générations futures ;

Reconnaissant la décision du Conseil d'administration de l'ICOMOS en juillet 2017 et recommandation du Conseil consultatif le 11 décembre 2017

Demande au Conseil d'administration :

1. la nomination au Groupe de travail pour les nouveaux professionnels d'un représentant de tous les Comités scientifiques internationaux (CSI) et des Comités nationaux (CN) qui ne sont actuellement pas représentés, d'ici le 1<sup>er</sup> février 2018.
2. la formation et la reconnaissance des Groupes de travail pour les nouveaux professionnels au sein de tous les CN et CSI pour collaborer aux niveaux national et international durant la période triennale 2017-2020.
3. que des dispositions sont prévues pour les sessions dédiées aux nouveaux professionnels lors des Assemblées générales annuelles de 2018 et 2019 et de l'Assemblée générale de 2020.
4. que les réunions et les conférences des Comités nationaux et scientifiques internationaux s'engagent avec les NP de l'ICOMOS sur une base nationale et internationale, et incluent des mises à jour sur ces activités dans leurs rapports annuels.
5. de désigner une ou des personnes de contact pour assurer la liaison avec le GTNP au nom du Conseil.
6. qu'un rapport du GTNP sur l'état d'avancement de ces initiatives et de ses travaux soit inclus dans les ordres du jour futurs des comités consultatifs et des réunions du Conseil et soumis annuellement à l'AGA ou à l'AG, respectivement.
7. de demander l'avis de l'ICLAFI sur la manière dont la reconnaissance des NP dans les statuts de l'ICOMOS peut être améliorée pour faciliter leur implication significative dans les Comités de l'ICOMOS.
8. d'approuver la participation du GTNP sur les projets réguliers de l'ICOMOS tels que la Journée internationale des monuments et des sites et les activités régionales telles que l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.
9. Approuver la reconnaissance et l'inclusion des représentants du GTNP dans les canaux de communication existants de l'ICOMOS.

Demande au Conseil consultatif d'inclure la mise en œuvre de toutes les actions du CN et du CSI ci-dessus en tant que quatrième pilier de son mécanisme de conformité CN et CSI.

---

## Ordre du jour 19AG point 7

### Rapports et conclusions du Symposium scientifique & Parcours Nature-Culture

#### Ordre du jour 19AG point 7 - 3 - Conclusions et résolutions émanant du Symposium scientifique

---

| **Résolution 19AG 2017/32**

Sera distribuée dans un document séparé.

**Ordre du jour 19AG point 8**  
**Clotûre**

**Ordre du jour 19AG point 8 – 5 Membres honoraires**

---

**Résolution 19AG 2017/33**

Annonce sera faite durant la cérémonie